

**BANK OF AFRICA-BURKINA FASO**  
**(B O A-BF)**

**Société Anonyme au capital de 22 milliards de francs CFA**  
**Siège social : Arrondissement N°1, Secteur 04, ZACA, Rue Victor**  
**OUEDRAOGO ( Naba Karfo de Sanmatenga)**  
**01 BP 1319 Ouagadougou 01**  
**Burkina Faso**

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SYNTHESE**  
**(Exercice clos au 31 décembre 2020)**

**DEFINITIF**

**Février 2021**

**SOFIDEC Audit & Conseil**

**Oumarou Gilbert SINARE**  
Expert-comptable  
01 BP 3800 Ouagadougou 01  
BURKINA FASO

**Cabinet Rosette NACRO**

**Rosette C. RIFFARD NACRO**  
Expert-comptable Diplômée d'Etat  
01 BP 1955 Ouagadougou 01  
BURKINA FASO



# BANK OF AFRICA -BURKINA FASO SA

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SYNTHESE

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Messieurs les actionnaires de la société **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO SA**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi, les règlements et les autres informations.

### 1. Audit des états financiers annuels

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de synthèse de la **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO SA**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le hors bilan et les notes annexes au 31 décembre 2020, dont les principales caractéristiques sont (en million de Francs CFA) :

Eléments	Montants (en million FCFA)
Total bilan	988 181
Capitaux propres et ressources assimilées	84 435
o Résultat net bénéficiaire	17 608
Fonds propres effectifs	74 767
Produits nets bancaires	47 367

À notre avis, les états financiers annuels de synthèse ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA du 08 juin 2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et de la circulaire n°002-2018/CB/C du 18 septembre 2018 relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA du 08 juin 2017 susvisé et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels de synthèse**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels de synthèse conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels de synthèse, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration à travers son comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels de synthèse pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

#### **2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations**

Nous avons également procédé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements.

##### **2.1. Concordance du rapport de gestion et des états financiers**

Conformément aux dispositions de l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique, les commissaires aux comptes vérifient la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Général, selon le cas, et dans les documents sur la situation financière et les états financiers annuels de synthèse de la société adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers de synthèse.

## 2.2. Fonctionnement des organes sociaux et exercice du contrôle interne

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et à l'organisation du système de contrôle interne.

L'examen du contrôle interne de votre Banque s'inscrit dans le cadre de la démarche générale d'audit et a principalement pour objectif d'identifier les zones de risques significatifs et d'orienter notre approche. L'examen auquel nous procédons dans cette circonstance n'est pas un diagnostic détaillé et ne met pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de façon significative les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux. Les principaux points d'amélioration du contrôle interne font l'objet d'un rapport distinct sur le contrôle interne.

## 2.3. Gestion et qualité des risques

Nos principales conclusions sur l'examen de la gestion et la qualité des risques auxquels la banque peut être exposée sont présentées dans notre rapport sur l'évaluation des 50 (cinquante) plus gros risques.

## 2.4. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO SA** des règles prudentielles applicables aux établissements de crédit et compagnies financières de l'UMOA relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

Suite à nos contrôles, nous avons constaté que tous les ratios de la BCEAO sont respectés par la **BANK OF AFRICA-BURKINA FASO** au 31 décembre 2020 comme le montre le tableau ci-après :

Code DISPRU	Liste des normes prudentielles	Référence	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
<b>A. Normes de solvabilité</b>					
RA001	Ratio de fonds propres CET 1 (%)	EP02	6,25%	12,10%	CONFORME
RA002	Ratio de fonds propres de base T1 (%)	EP02	7,5%	12,10%	CONFORME
RA003	Ratio de solvabilité total (%)	EP02	9,5%	12,10%	CONFORME
<b>B. Norme de division des risques</b>					
RA004	Norme de division des risques	EP29	55%	50,19%	CONFORME
<b>C. Ratio de levier</b>					
RA005	Ratio de levier	EP33	3%	7,27%	CONFORME
<b>D. Autres normes prudentielles</b>					
RA006	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales ( 25% capital de l'entreprise)	EP35	25%	16,67%	CONFORME
RA007	Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de l'établissement)	EP35	15%	3,75%	CONFORME
RA008	Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de l'établissement)	EP35	60%	0,38%	CONFORME
RA009	Limite sur les immobilisations hors exploitation	EP36	15%	3,73%	CONFORME
RA010	Limite sur le total des immobilisations et des participations	EP37	100%	18%	CONFORME
RA011	Limite sur les prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	EP38	20%	17,16%	CONFORME

Ouagadougou, le 22 février 2021

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

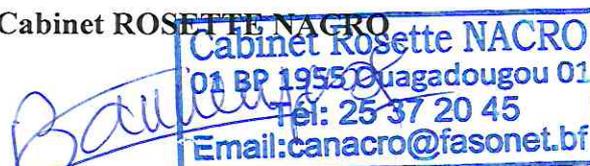
SOFIDEC-AC SARL



**Oumarou Gilbert SINARE**  
Associé - Gérant  
Expert-comptable

inscrit au Tableau de l'Ordre National des Experts  
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cabinet ROSETTE NACRO



**Cabinet Rosette NACRO**  
01 BP 1955 Ouagadougou 01  
Tél: 25 37 20 45  
Email: canacro@fasonet.bf

**Rosette C. RIFFARD NACRO**

Directrice Générale  
Expert-comptable Diplômée d'Etat  
inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts  
Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

### 3. ANNEXES

Annexe 1 : états financiers au 31/12/2020

<b>BILAN</b> Destiné à la publication			
<b>BURKINA FASO</b>		<b>BANK OF AFRICA</b>	
2020 12 31 Date d'arrêté		C 0084 CIB	A LC
POSTE	ACTIF	31/12/2019	31/12/2020
1	CAISSE , BANQUES CENTRALES, CCP	52 468 139 251	106 378 451 895
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	203 509 592 452	262 170 938 155
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	25 160 448 690	29 273 485 678
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	527 719 992 733	554 270 825 682
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 495 048 450	978 047 841
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	13 097 551 485	13 141 428 812
7	ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	4 398 653 971	4 417 810 509
9	COMPTES DE REGULARISATION	26 193 465 533	4 391 274 690
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	310 075 349	309 526 884
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 368 729 076	1 184 306 239
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 950 352	85 332 363
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 408 456 924	11 579 492 763
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>867 213 104 267</b>	<b>988 180 921 512</b>

BILAN			
Destiné à la publication			
BURKINA FASO		BANK OF AFRICA	
2020 12 31		C 0084	A
Date d'arrêté		CIB	LC
POSTE	PASSIF	31/12/2019	31/12/2020
1	BANQUES CENTRALES , CCP	654 069 811	533 861 512
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	148 481 427 435	129 353 925 901
3	DETTE A L'EGRAD DE LA CLIENTELE	624 663 276 334	761 160 677 345
4	DETTES REPRESENTEE PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIF	13 754 190 473	9 233 594 996
6	COMPTES DE REGULARISATION	3 245 986 582	2 790 269 784
7	PROVISION	284 678 419	674 054 990
8	EMPRUNTS ET TITRE EMIS SUBORDONNES		
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
10	CAPITAL SOUSCRIT	22 000 000 000	22 000 000 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	2 691 000 000	2 691 000 000
12	RESERVES	15 301 846 722	18 078 551 759
13	ECARTS DE REEVALUATION		
14	PROVISION REGLEMENTEES		
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	17 625 261 574	24 057 066 310
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	18 511 366 916	17 607 918 915
	TOTAL DU PASSIF	867 213 104 267	988 180 921 512

<b>BILAN</b>			
Destiné à la publication			
BURKINA FASO		BANK OF AFRICA	
2020 12 31		C 0084	A
Date d'arrêté		CIB	LC
POSTE	HORS BILAN		
		31/12/2019	31/12/2020
POSTES	ENGAGEMENTS DONNES	65 602 745 834	74 170 014 823
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 292 643 236	3 088 192 646
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	60 310 102 598	71 081 822 177
3	ENGAGEMENTS SUR TITRE	0	0
POSTES	ENGAGEMENTS RECUS	524 460 964 676	509 428 297 620
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	524 460 964 676	509 428 297 620
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMPTE DE RESULTAT			
Destiné à la publication			
BURKINA FASO		BANK OF AFRICA	
2020 12 31 Date d'arrêté		C 0084 CIB	A LC
POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANT NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	48 895 395 364	53 391 588 726
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-22 371 207 046	-23 103 575 136
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	911 140 717	1 079 350 732
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	8 433 535 504	13 580 276 748
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-254 525 981	-398 791 805
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	2 112 707 091	2 659 688 032
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-76 267 452	-103 458 342
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 426 899 858	481 455 048
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-350 138 633	-219 037 161
10	PRODUIT NET BANCAIRE	42 727 539 422	47 367 496 842
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-17 270 937 455	-20 185 571 146
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-2 046 034 420	-2 060 563 214
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 410 567 547	25 127 096 149
15	COUT DU RISQUE	-2 083 220 838	-5 275 014 348
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 327 346 709	19 852 081 801
17	GAINS OU PERTE NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	53 097 682	-172 906 611
18	RESULTAT AVANT IMPOT	21 380 444 391	19 679 175 190
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-2 869 077 475	-2 071 256 275
20	RESULTAT NET	18 511 366 916	17 607 918 915